

Délibération n°2022 09 55

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 9 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Hilaire en Lignières, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BRAHITI.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 45

Étaient présents :

Délégués titulaires : M./Mmes AFFRET Françoise (Le Châtelet), AMIZET Jean-Pierre (St Christophe le Chaudry), AUPETIT Fabrice (Beddes), BARRET Patrice (Le Châtelet), BERÇON Guy (Saint-Vitte), BEURDIN Béatrice (St Georges de Poisieux), BISSON Patrick (Ineuil), BOUCHERAT Christelle (Vesdun), BRAHITI Jean-Luc (Saint-Jeanvrin), CAIA Gilbert (Châteaumeillant), CAORS Jean-Louis (Arcomps), CHAGNON Bruno (Reigny), COMBAUD Patrice (St Hilaire en Lignières), DAUMARD Florence (Châteaumeillant), DUBREUIL Dominique (Morlac), DUPLAIX Pascal (Loye sur Arnon), DUPLESSI Jean-Paul (Maisonnais) arrivé à 17h20, DURANT Frédéric (Châteaumeillant), FOURDRAINE Martine (Ids-Saint-Roch), GASPAROUX André (Préveranges), GIRAUD Jean (Saint-Priest-la-Marche), HERAULT Gilles (Ardenais), LEVACHER Fabienne (Rezay), MORIER Jean-Marie (Faverdines), NAULEAU Nicolas (Culan), PERROT Bernadette (Le Châtelet), PERROT Francis (Saint-Hilaire en Lignières), PIERRARD Mylène (Epineuil le Fleuriel), RENE Thierry (Le Châtelet), ROSSI Jacques (La Perche), ROUX Joachim (Culan), SCHNURER Claude (St Pierre les Bois).

Délégué(e)s suppléant(e)s : M./Mmes FERRY Anne-Marie (La Celette), OMER Nathalie (Saint-Maur), SCHWAAB Sylvie (Saint-Saturnin).

Absents excusés : M./Mmes BROSSAT Marilyn (Touchay), CARDONEL Gérard (Saulzais le Potier), CHATEAU Philippe (La Celette), CLUZEL BURON Catherine (Châteaumeillant), COURZADET Patrick (Saint-Maur), DESABRES Claude (Châteaumeillant), DUMONT Michel (Châteaumeillant), DURAND Gérard (Saint-Saturnin), PIGOIS Fabrice (Préveranges), POINTEREAU Gilles (Vesdun), SARTIN Marie (Ainay le Vieil).

Absents : Mme LERUDE Florence (Sidailles).

Pouvoirs :

Mme BROSSAT Marilyn a donné pouvoir à M. PERROT Francis
M. PIGOIS Fabrice a donné pouvoir à M. GASPAROUX André
Mme SARTIN Marie a donné pouvoir à M. ROSSI Jacques
M. CARDONEL Gérard a donné pouvoir à M. BRAHITI Jean-Luc
M. POINTEREAU Gilles a donné pouvoir à MM. BOUCHERAT Christelle
M. DESABRES Claude a donné pouvoir à M. DURANT Frédéric

M. Francis PERROT a été élu secrétaire

Nombre de votants : 41 Pour 41 Contre 0 Abstention 0

Objet : FPIC

Considérant la notification officielle, reçue le 8 août 2022, relative à la répartition du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes au titre de l'année 2022,

En contrepartie des compétences transférées des communes à la Communauté de communes ainsi que des nouveaux services apportés aux usagers, la bonne gestion de la collectivité suppose la mise en adéquation de ses moyens financiers. C'est pourquoi, il est proposé de retenir une répartition libre.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité la répartition dérogatoire libre suivante :

- Pour les communes 249 715 € répartis comme suit :

Code INSEE	Nom Communes	Répartition libre 2022 avec répartition de l'augmentation en fonction de la population DGF 2022
18002	Ainay-le-Vieil	4 593 €
18009	Arcomps	5 736 €
18010	Ardenais	4 161 €
18024	Beddes	1 480 €

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site <https://cdc-berry-grand-sud.fr/> pour une durée minimum de 2 mois

COMMUNALITE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

6 Grande Rue 18170 Le Châtelet | www.cdc-berry-grand-sud.fr

☎ 02 48 56 37 92 | ✉ contact@cdc-berry-grand-sud.fr

18041	La Celette	
18057	Châteaumeillant	
18059	Le Châtelet	20 665 €
18083	Culan	11 236 €
18089	Épineuil-le-Fleuriel	8 516 €
18093	Faverdines	2 027 €
18112	Ids-Saint-Roch	7 300 €
18114	Ineuil	4 958 €
18130	Loye-sur-Arnon	7 016 €
18135	Maisonnais	4 215 €
18153	Morlac	7 681 €
18178	La Perche	3 326 €
18187	Préveranges	10 210 €
18192	Reigny	6 527 €
18193	Rezay	4 908 €
18203	Saint-Christophe-le-Chaudry	2 382 €
18209	Saint-Georges-de-Poisieux	10 147 €
18216	Saint-Hilaire-en-Lignières	11 810 €
18217	Saint-Jeanvrin	3 507 €
18225	Saint-Maur	6 792 €
18230	Saint-Pierre-les-Bois	6 828 €
18232	Saint-Priest-la-Marche	5 257 €
18234	Saint-Saturnin	11 247 €
18238	Saint-Vitte	2 708 €
18245	Saulzais-le-Potier	8 561 €
18252	Sidiailles	6 642 €
18266	Touchay	6 126 €
18278	Vesdun	9 991 €
TOTAL		249 715 €

Pour la communauté de communes Berry Grand Sud : 164 907 €

Pour extrait conforme au registre,
Le secrétaire de séance,

Francis PERROT

Le Président,

Jean-Luc BRAHITI



La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site <https://cdc-berry-grand-sud.fr/> pour une durée minimum de 2 mois

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

6 Grande Rue 18170 Le Châtelet | www.cdc-berry-grand-sud.fr

☎ 02 48 56 37 92 | ✉ contact@cdc-berry-grand-sud.fr

Délibération n°2022 09 56

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 9 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Hilaire en Lignières, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BRAHITI.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 45

Etaient présents :

Délégués titulaires : M./Mmes AFFRET Françoise (Le Châtelet), AMIZET Jean-Pierre (St Christophe le Chaudry), AUPETIT Fabrice (Beddes), BARRET Patrice (Le Châtelet), BERÇON Guy (Saint-Vitte), BEURDIN Béatrice (St Georges de Poisieux), BISSON Patrick (Ineuil), BOUCHERAT Christelle (Vesdun), BRAHITI Jean-Luc (Saint-Jeanvrin), CAIA Gilbert (Châteaumeillant), CAORS Jean-Louis (Arcomps), CHAGNON Bruno (Reigny), COMBAUD Patrice (St Hilaire en Lignières), DAUMARD Florence (Châteaumeillant), DUBREUIL Dominique (Morlac), DUPLAIX Pascal (Loye sur Arnon), DUPLESSI Jean-Paul (Maisonnois) arrivé à 17h20, DURANT Frédéric (Châteaumeillant), FOURDRINE Martine (Ils-Saint-Roch), GASPAROUX André (Préveranges), GIRAUD Jean (Saint-Priest-la-Marche), HERAULT Gilles (Ardennais), LEVACHER Fabienne (Rezay), MORIER Jean-Marie (Faverdines), NAULEAU Nicolas (Culan), PERROT Bernadette (Le Châtelet), PERROT Francis (Saint-Hilaire en Lignières), PIERRARD Myliène (Epineuil le Fleuriel), RENE Thierry (Le Châtelet), ROSSI Jacques (La Perche), ROUX Joachim (Culan), SCHNURER Claude (St Pierre les Bois).

Délégué(e)s suppléant(e)s : M./Mmes FERRY Anne-Marie (La Celette), OMER Nathalie (Saint-Maur), SCHWAAB Sylvie (Saint-Saturnin).

Absents excusés : M./Mmes BROSSAT Marilyn (Touchay), CARDONEL Gérard (Saulzais le Potier), CHATEAU Philippe (La Celette), CLUZEL BURON Catherine (Châteaumeillant), COURZADET Patrick (Saint-Maur), DESABRES Claude (Châteaumeillant), DUMONT Michel (Châteaumeillant), DURAND Gérard (Saint-Saturnin), PIGOIS Fabrice (Préveranges), POINTEREAU Gilles (Vesdun), SARTIN Marie (Ainay le Vieil).

Absents : Mme LERUDE Florence (Sidiailles).

Pouvoirs :

Mme BROSSAT Marilyn a donné pouvoir à M. PERROT Francis
M. PIGOIS Fabrice a donné pouvoir à M. GASPAROUX André
Mme SARTIN Marie a donné pouvoir à M. ROSSI Jacques
M. CARDONEL Gérard a donné pouvoir à M. BRAHITI Jean-Luc
M. POINTEREAU Gilles a donné pouvoir à MM. BOUCHERAT Christelle
M. DESABRES Claude a donné pouvoir à M. DURANT Frédéric

M. Francis PERROT a été élu secrétaire

Nombre de votants : 41 Pour 41 Contre 0 Abstention 0

Objet : Création d'un poste de chargé(e) de mission en transition écologique

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Président informe l'assemblée,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient à l'assemblée communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de recruter un(e) **chargé(e) de mission en transition écologique**,

Le Président propose à l'assemblée de recruter un agent des catégories A ou B relevant des cadres d'emploi des attachés ou rédacteurs, à temps complet, à compter du 15 novembre 2022.

Vu la déclaration de vacance d'emploi envoyée au Centre de Gestion de la Fonction Publique du Cher,

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant des cadres d'emplois des attachés ou rédacteurs,

Compte tenu des difficultés de recrutement, l'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application des articles L.332-8 ou L.332-24 du Code Général de la Fonction publique.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit :

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site <https://cdc-berry-grand-sud.fr/> pour une durée minimum de 2 mois

Catégorie A – Cadre d'emploi des attachés – IB entre 611 et 896
Catégorie B – Cadre d'emploi des rédacteurs – IB entre 500 et 604

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le

ID : 018-200049484-20220928-20220956-DE



Après en avoir délibéré le conseil communautaire adopte à l'unanimité la proposition, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté de communes.

Le Président est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

*Pour extrait conforme au registre,
Le secrétaire de séance,*


Francis PÉRROT

Le Président,



Jean-Luc BRAHITI



La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site <https://cdc-berry-grand-sud.fr/> pour une durée minimum de 2 mois

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

6 Grande Rue 18170 Le Châtelet | www.cdc-berry-grand-sud.fr

☎ 02 48 56 37 92 | ✉ contact@cdc-berry-grand-sud.fr